



GUIDE DE TRI DÉCHETS RÉSIDUELS



AUTORISÉ

Uniquement les déchets résiduels après le tri des matériaux recyclables, conformément à la législation.



UTILISATION DE SACS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS (RESTE)

Seul le **sac ransparent agréé** peut être déposé **rempli** dans le conteneur.

Les autre sacs ne sont **pas autorisés**: videz-les dans le conteneur RESTE et jetez le sac vide avec les PMC.



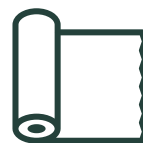
NON-AUTORISÉ



Papier & carton



Verre



Film plastique



Restes alimentaires



PMC



Appareils électriques



Déchets (chimiques) dangereux